

Séance ajournée du 16 novembre 2021 du conseil d'administration
Mardi 30 novembre 2021, à 19 h
À la salle La Lièvre du centre administratif et visioconférence
Projet à approuver lors de la séance du 22 mars 2022

Présences :	Véronique Brault Mariève Charette Olga Daussà Pastor Claudy Harvey, vice-présidente Mélissa Labelle Philippe Larouche Josianne St-Jean Luc Stafford, président Vanessa Tessier Éric Thompson
Absences/Vacances :	David Bolduc Véronique Grenier Nathalie Riopel Katie Sauriol Un poste de membre du personnel est vacant (<i>personnel de soutien</i>)
Directrice générale :	Julie Bellavance
Secrétaire générale :	Jacinthe Fex
Personnel d'encadrement non-votant	Annie Lamoureux, directrice du Service des ressources financières
Invités :	Il n'y a aucun invité

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président, M. Luc Stafford, déclare ouverte en ce 30 novembre 2021 la présente séance en ajournement de la séance ordinaire du conseil d'administration ayant eu lieu le 16 novembre 2021. Il est 19 h.

À la suite de la prise des présences, la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

ORDRE DU JOUR : POINTS EN SUSPENS

Les points suivants, prévus à l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 novembre dernier, sont à traiter :

9. Rapports des comités :
 - 9.1 Comité de vérification – 27 octobre 2021 :
 - 9.1.1 Rapport de l'auditeur externe et états financiers 2020-2021 (Dépôt).
 - 9.1.2 Orientations budgétaires 2022-2023 (Adoption).

- 9.1.3 Demande de l'UQAT, terrain du CSSHL (Adoption).
- 9.2 Comité de gouvernance et d'éthique – 4 novembre 2021.
- 9.3 Comité consultatif de transport – 10 novembre 2021 :
 - 9.3.1 Autres clientèles (Adoption).
- 11. Autre sujet :
 - 11.1 Comité environnement.
- 12. Huis clos.
- 13. Levée de la séance.

9. RAPPORTS DES COMITÉS

9.1 COMITÉ DE VÉRIFICATION – 27 OCTOBRE 2021

L'administrateur Philippe Larouche, président du comité de vérification, résume la rencontre ayant eu lieu le 27 octobre dernier.

9.1.1 RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE ET ÉTATS FINANCIERS 2020-2021

Exposé du dossier : Selon l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, la directrice générale soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au conseil d'administration du centre de services scolaire. Également, un avis public est publié avant ladite présentation. Conformément à l'article 287 de la LIP, la direction générale a publié un résumé de l'état financier annuel sur le site Internet du CSS.

La directrice générale, M^{me} Julie Bellavance, dépose les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant aux membres du conseil d'administration. Une présentation sommaire est faite par la directrice du Service des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux.

9.1.2 CA-2021-11-0129 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022-2023

Exposé du dossier : Le processus budgétaire pour l'exercice 2022-2023 est commencé. Différentes informations ont été déposées aux membres du comité de vérification pour alimenter la discussion sur le projet d'orientations budgétaires pour l'année scolaire 2022-2023.

ATTENDU QUE le processus budgétaire 2022-2023 est commencé;

ATTENDU les différentes informations déposées aux membres du comité de vérification;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ PAR Vanessa Tessier

D'ADOPTER les orientations budgétaires 2022-2023 présentées par le comité de vérification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.1.3 DEMANDE DE L'UQAT – TERRAIN DU CSSHL

CA-2021-11-0130 : OUVERTURE DU HUIS CLOS

L'administrateur Philippe Larouche propose l'ouverture du huis clos, il est 19 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les membres discutent des différentes modalités inhérentes au dossier.

CA-2021-11-0131 : CLÔTURE DU HUIS CLOS

L'administratrice Vanessa Tessier propose de clore le huis clos, il est 19 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2021-11-0132 : DEMANDE DE L'UQAT – CAMPUS DE MONT-LAURIER – VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Exposé du dossier : Dans le cadre de la réorganisation et de l'agrandissement des infrastructures de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue – campus de Mont-Laurier, la direction du campus sollicite notre accord pour la vente d'une parcelle de terrain afin d'y aménager une aire de stationnement pour sa clientèle.

ATTENDU la demande formulée par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), campus de Mont-Laurier;

ATTENDU QUE les deux (2) organismes administrent des fonds publics;

ATTENDU l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) qui permet l'aliénation d'un immeuble en se conformant au règlement du gouvernement;

ATTENDU le *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire* (L.R.Q., C.1-13.3, A.452), qui permet à un centre de services scolaire d'aliéner de gré à gré un immeuble d'une valeur inférieure à 100 000 \$;

ATTENDU QUE cette transaction est soumise à la vérification par la Société québécoise des infrastructures (SQI) telle que le prévoit la réglementation sur la disposition des actifs immobiliers des centres de services scolaires;

ATTENDU QUE la superficie du terrain convoitée est d'environ 4 000 mètres carrés;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire peut se départir de cette parcelle de terrain, sans impact sur le service à l'élève;

ATTENDU le rapport d'évaluation daté du 17 septembre 2021 ;

ATTENDU QUE tous les frais liés à cette transaction (arpenteur, notaire, SQI, etc.) seront à la charge de l'acheteur;

IL EST PROPOSÉ PAR Mélissa Labelle

DE TRANSMETTRE la valeur de cette parcelle de terrain à l'UQAT.

DE NOMMER la directrice générale et/ou la secrétaire générale pour mener les discussions et d'en faire part au conseil d'administration par la suite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE – 4 NOVEMBRE 2021

L'administrateur Luc Stafford, vice-président du comité de gouvernance et d'éthique, présente un résumé de la rencontre du 4 novembre 2021.

L'administratrice Mariève Charette s'interroge sur les documents en référence. La secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex, mentionne qu'ils seront rendus disponibles aux membres du conseil d'administration.

9.3 COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT – 10 NOVEMBRE 2021

L'administratrice Olga Daussà Pastor, présidente du comité consultatif de transport, résume la rencontre ayant eu lieu le 10 novembre dernier.

9.3.1 CA-2021-11-0133 : TRANSPORT - AUTRES CLIENTÈLES

Exposé du dossier : Le conseil d'administration, lors de sa séance du 11 novembre 2020 (CA-2020-11-0025), a convenu de refuser d'accorder une place aux étudiants du cégep, de même que pour toute clientèle autre que les élèves du Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides. Il a convenu aussi de maintenir cette décision tant que les mesures sanitaires reliées à la pandémie seront en place.

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 31 août 2021 (CA-2021-08-0115), a convenu de refuser d'accorder une place aux étudiants du cégep, de même que pour toute clientèle autre que les élèves du Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides. Il a convenu aussi de revoir cette décision advenant un assouplissement des mesures sanitaires reliées à la pandémie.

Le comité consultatif de transport s'est réuni le 10 novembre dernier. Voilà le constat qui en découle :

- Diminution des cas positifs dans les deux derniers mois, mais une augmentation dans les derniers jours.
- Les mesures sanitaires sont les mêmes que celles exigées en début d'année.
- Prise en charge par le cégep des demandes de transport des étudiants fréquentant le secteur collégial.

Les membres recommandent finalement d'accepter les demandes de places disponibles, lorsque la capacité du véhicule le permet évidemment, pour les étudiants du cégep et de l'université. Cependant, ces étudiants devront préalablement avoir suivi le processus requis par leur institution et le passeport vaccinal sera exigé. Ils devront aussi respecter la place qui leur sera assignée tout au long de l'année. En ce qui concerne le TACAL, le comité recommande de retarder l'acceptation de cette clientèle jusqu'au moment où l'exigence de tenir des plans de places assises sera levée.

L'administratrice Claudy Harvey souligne que le processus a permis une belle discussion avec les partenaires et qu'il en ressort du positif.

ATTENDU l'article 298 de la *Loi sur l'instruction publique* selon lequel le centre de services peut permettre à toutes autres personnes que celles pour lesquelles il organise le transport des élèves d'utiliser ce service de transport, aux conditions qu'il fixe;

ATTENDU QUE notre politique du transport scolaire prévoit qu'on puisse transporter les étudiants fréquentant le cégep s'il y a de la place disponible et qu'il n'y a pas de frais additionnels;

ATTENDU le contexte particulier et exceptionnel de la pandémie;

ATTENDU QUE nous souhaitons prioriser la santé et la sécurité de nos élèves;

ATTENDU QUE nous ne souhaitons pas augmenter le risque pour nos élèves d'être exposés à un cas positif;

ATTENDU la recommandation de la directrice du Service du transport;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Mariève Charette

D'ACCEPTER les demandes de places disponibles, lorsque la capacité du véhicule le permet, pour les étudiants du cégep et de l'université.

D'EXIGER que ces étudiants suivent préalablement le processus requis par leur institution pour un besoin de transport.

D'ASSIGNER une place à ces étudiants et exiger qu'elle soit respectée tout au long de l'année.

D'EXIGER le passeport vaccinal pour toute clientèle autre que celle de notre centre de services scolaire.

DE REFUSER d'accorder une place à la clientèle du TACAL, tant que l'exigence de tenir des plans de places assises demeure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AUTRE SUJET

11.1 COMITÉ ENVIRONNEMENT

La directrice générale, M^{me} Julie Bellavance, présente un historique du comité Vert. Depuis quelques années, certains centres de services scolaires se sont dotés d'un comité environnement. Notre comité a connu un ralentissement en raison de la pandémie et de nouvelles informations transmises par le ministère de l'Éducation (MEQ) nous mènent vers la mise en place du dossier Développement Durable (DD). L'amorce des travaux du comité Vert sera présentée lors d'une prochaine rencontre du conseil d'administration.

Selon les communications du MEQ, chacun des CSS doit nommer une personne responsable du dossier sur le développement durable. Il y a deux aspects abordés : les établissements versus un programme de formation. Aussi, le rapport annuel des CSS devra contenir une section sur le développement durable.

Les membres échangent sur les possibilités d'amélioration des pratiques. Cependant, il serait indiqué de répertorier les actions mises en place dans les établissements afin d'avoir une vue d'ensemble et ainsi approfondir le sujet. La directrice générale mentionne que c'est un mandat déjà inhérent au comité.

La directrice du Service du transport indique qu'elle prévoit ajouter un incitatif environnemental dans les contrats de transport.

12. HUIS CLOS

CA-2021-11-0134 : OUVERTURE DU HUIS CLOS

Il est proposé par l'administratrice Vanessa Tessier d'ouvrir le huis clos, il est 21 h 38.

CA-2021-11-0135 : CLÔTURE DU HUIS CLOS

Il est proposé par l'administrateur Philippe Larouche de clore le huis clos, il est 21 h 56.

13. CA-2021-11-0136 : LEVÉE DE LA SÉANCE

L'administratrice Claudy Harvey propose la levée de la séance, il est 21 h 56.



Luc Stafford, président



Jacinthe Fex, secrétaire générale